



Le Moniteur

Paraissant
du Lundi au Vendredi

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE D'HAÏTI

Directeur Général
Ronald Saint Jean

172^e Année – N° 134

PORT-AU-PRINCE

Mardi 22 Août 2017

SOMMAIRE

ARRÊTÉ

- Arrêté nommant les membres du Conseil de Direction du Bureau de Gestion des Militaires démobilisés.
- Arrêté désignant les membres du jury, communs aux concours interne et externe pour le recrutement du corps d'Administrateurs d'État.
- Arrêté portant création du corps d'Administrateurs d'État à vocation transversale dans la Fonction Publique.

* * *

AVIS

- Avis de Liquidation de Pension Civile de Retraite pris en faveur de quelques Fonctionnaires et Employés de l'Administration Publique.
- Avis de Rectification de Pension Civile de Retraite pris en faveur de deux anciens Fonctionnaires et Employés de l'Administration Publique.

LIBERTÉ

ÉGALITÉ

FRATERNITÉ

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

ARRÊTÉ

JOVENEL MOÏSE
PRÉSIDENT

Vu la Constitution, notamment l'article 136;

Vu le décret du 6 octobre 2004 créant le Bureau de Gestion des Militaires démobilisés;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant organisation de l'Administration Centrale de l'État;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant révision du statut général de la Fonction Publique;

Considérant qu'il y a lieu de nommer les membres du Conseil de Direction devant administrer le Bureau de Gestion des Militaires démobilisés;

Sur le rapport du Premier ministre;

Et après délibération en Conseil des ministres;

ARRÊTE

Article 1^{er}.- Sont nommées membres du Conseil de Direction du Bureau de Gestion des Militaires démobilisés, les personnalités suivantes:

- 1) Monsieur Coulangue JUSTAFORT, Coordonnateur général;
- 2) Monsieur Jonas JEAN, Coordonnateur général adjoint, chargé des opérations;
- 3) Monsieur Jackson JANIS, Coordonnateur général adjoint, chargé des questions administratives et financières.

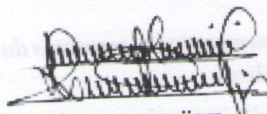
Article 2.- Une ampliation du présent arrêté sera remise à chacun des intéressés.

Article 3.- Le présent arrêté sera imprimé, publié et exécuté aux fins de droit.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 7 août 2017, An 214^{ème} de l'Indépendance.

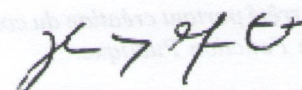
Par:

Le Président



Jovenel MOÏSE

Le Premier ministre



Jack Guy LAFONTANT

LIBERTÉ

ÉGALITÉ
RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

FRATERNITÉ

ARRÊTÉ

JACK GUY LAFONTANT
PREMIER MINISTRE

Vu la Constitution de la République;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant organisation de l'Administration Centrale de l'État;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant révision du Statut Général de la Fonction Publique;